VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mars 2024 Date d'affichage 28 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240412-CM2404-DEL20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 + 10 procurations Didier Reveau ne prend part au vote

votants 28

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

<u>Etaient présents</u>: M. Didier REVEAU, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés:

Mme Cécile KNITTEL, (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA, (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI)
Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)
M. Nicolas CHABLE, (Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL)
M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à M. Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Lionel COUTEMANCHE, (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA VILLE DE LA FERTE-BERNARD ET L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DE LA CHERONNE DANS LE CADRE DE L'ACADEMIE D'ETE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention établie par la Région des Pays de Loire,

Vu le rapport du Maire.

Considérant la délibération du 11 avril 2024 validant le principe de facturation entre la Ville, le Lycée Robert Garnier et la Région des Pays de Loire

Considérant qu'une refacturation entre la ville de La Ferté-Bernard et l'association du festival de la Chéronne représenté par Monsieur Raphael SIKORSKI doit être faite lorsque le cout réel de l'hébergement stagiaires de l'académie d'été sera connu.

Considérant que cette opération fera l'objet d'une convention entre les deux parties.

Après en avoir délibéré:

- **VALIDE** le principe de refacturation entre la ville de La Ferté-Bernard et l'association du Festival de la Cheronne représentée par Monsieur Raphael SIKORSKI.
- **VALIDE** le contenu de la convention.
- **AUTORISE** un Adjoint à signer ladite convention ainsi que tout acte découlant de son exécution.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme Le Maire, Didier REVEAU